



Contrat d'alternance après une APS

Par **Ianhayenpham**, le **15/03/2016** à **19:16**

Bonjour à tous, rnrnJe suis actuellement dans une situation compliquée et je n'arrive pas à trouver une solution juste. rnrnAprès avoir fini mes études, j'ai demandé un APS de 12 mois pour trouver le premier emploi. La durée de validité de l'APS se termine en octobre 2016 et je n'ai toujours pas trouvé de travail. Ma recherche est difficile surtout à cause du manque d'expérience, c'est pourquoi j'ai commencé à chercher un contrat d'alternance. Actuellement, il y a une entreprise qui veut m'embaucher en alternance à partir de septembre 2016 et si tout se passe bien, cette embauche sera garantie à la fin. rnrnJe me demande donc comment je peux faire par rapport à mes papiers. J'ai posé cette question à la préfecture et la réponse que j'ai reçue c'est comme ça: "*Suite à une APS, Il faudra envoyer un dossier par correspondance en tant qu'étudiant à l'aide du formulaire que vous devez télécharger sur le site de la préfecture à l'adresse suivante :*

Par **Pseusand**, le **10/04/2017** à **17:03**

Bonjour, rnrnJe suis à présent dans le même cas que vous. Est ce qu'il vous a été possible de

faire l'alternance en ayant un aps.rnrnMerci d'avance

Par **alexandre34**, le **17/06/2017** à **10:12**

Bonjour,rnrnJe suis également dans le même cas que le vôtre. Pouvez-vous nous dire si le contrat d'alternance a été conclu ?rnrnMerci.